Image not found or type unknown

Changement de jugement des affaires familiales

Par **lucien52**, le **03/05/2010** à **17:42**

Bonjour,
voilas mon fils part dans 2 ou 3 mois a 12000 km de moi alors qu il y a un jugement des affaires familiales qu elles sont mes recourt ! merci de me repondre cordialement.

Par **kindermaxi**, le **03/05/2010** à **17:53**

Bonjour,
Que disait votre jugement, svp ? car votre message est un peu court pour y répondre convenablement.
Bonne journée.

Par **lucien52**, le **04/05/2010** à **19:20**

bonjour un jugement ordinnaire un w end sur deux et la moitie des vacanses scolaire et si la il part le jugement n est plu valable car 12000 km pour un w end sec tres chaud cordialement

Par **kindermaxi**, le **04/05/2010** à **19:30**

Bonsoir,
Vous ne pouvez que resaisir le tribunal d'où il réside actuellement en urgence. Vous ne pourrez pas empêcher la mère de déménager.
Je ne sais pas l'âge et les envies de votre enfant, en dehors de rester bien évidemment en contact avec ses deux parents.
Donc suivant l'âge soit vous en demander la garde si le désir est dans les deux sens, soit vous pouvez demander la totalité des petites vacances (hors noël et grandes vacances qui resteront obligatoirement de moitié), les week-ends rallongés par des jours fériés et la moitié des frais de trajet.
Bonne soirée.

Par **lucien52**, le **06/05/2010** à **09:23**

merci beaucoup pour votre reponce .

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés